

Principes de durabilité

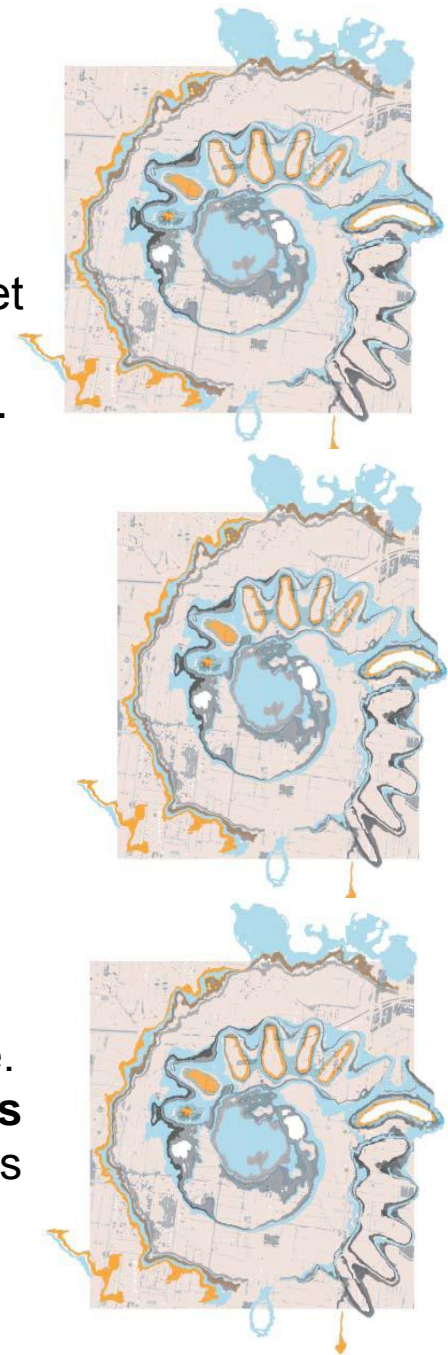
La première étape en vue un dresser le plan de durabilité de votre collectivité consiste à dégager des principes de durabilité.

Bon nombre de collectivités commencent par adopter un ensemble de principes de base, comme les principes de Melbourne expliqués dans la prochaine diapositive, puis les modifient en fonction de leurs besoins.

Ces principes constituent un bon point de départ et orientent l'élaboration du plan de durabilité.

Les principes de Melbourne

1. Établir pour les villes une **vision à long terme** fondée sur la durabilité, l'équité intergénérationnelle, sociale, économique et politique ainsi que sur leur individualité.
2. Parvenir à la **sécurité économique et sociale à long terme**.
3. Reconnaître la **valeur intrinsèque de la biodiversité et des écosystèmes naturels**, les protéger et les restaurer.
4. Permettre aux collectivités de réduire au **minimum leur empreinte écologique**.
5. Tirer parti des **caractéristiques des écosystèmes** pour construire des villes saines et viables.
6. Établir et développer les caractéristiques spécifiques des villes, notamment leurs **particularités sociales, culturelles, historiques et naturelles**.
7. Donner confiance aux gens et **les encourager à participer**.
8. Élargir **les réseaux de coopération et en favoriser le développement** pour œuvrer à un avenir commun et durable.
9. Promouvoir une **production et une consommation durables** grâce à une utilisation adéquate des technologies écologiques et à une gestion efficace de la demande.
10. Favoriser une **amélioration constante** fondée sur la responsabilité, la transparence et la bonne gouvernance.



Ville de Saint-Jean – Principes de durabilité

- Établir une **vision à long terme** pour Saint-Jean fondée sur les piliers de la durabilité : aspects sociaux, culturels, environnementaux et économiques.
- Reconnaître et intégrer les **caractéristiques distinctes et précieuses** de Saint-Jean, y compris ses qualités humaines, culturelles, historiques et naturelles, à notre vision et notre planification d'une ville durable.
- Réaliser une **stabilité économique et une sécurité sociale à long terme** à Saint-Jean.
- **Faire participer toute la communauté** de Saint-Jean à la planification et à la mise en œuvre de solutions durables.
- **Respecter les écosystèmes naturels de Saint-Jean.** Assumer un rôle de protecteur de la biodiversité et des écosystèmes naturels de Saint-Jean et en favoriser la préservation et la restauration.
- Façonner le développement de Saint-Jean **en s'inspirant des caractéristiques des systèmes naturels.**
- S'efforcer de réduire au minimum **l'empreinte écologique** de Saint-Jean.
- **Favoriser la communication** entre les groupes et organismes communautaires en vue de la réalisation d'un but commun : la durabilité.
- **Promouvoir la production et la consommation durables** en ayant recours à des technologies écologiques et à une gestion efficace de la demande.
- Établir un processus méthodique **d'amélioration constante** qui repose sur un plan d'action, la prise de responsabilité, la transparence et une bonne gouvernance.



Rapport « Sustainable Sackville » – Principes de durabilité

- Nous adopterons une approche équilibrée
- Nous mettrons à profit nos points forts
- Nous mettrons l'accent sur la qualité de vie
- Nous agirons dans le respect de la nature
- Notre processus s'appuiera sur une démarche communautaire
- Nous tisserons des liens et établirons une communication ouverte

